

quand même une responsabilité en matière d'immigration. Cette responsabilité ou ce pouvoir qu'ont les provinces en matière d'immigration, nous, au Parlement fédéral, nous ne l'avons jamais reconnu dans le passé.

On nous a imposé, dans la province de Québec, des immigrants qu'on ne voulait pas. Nous avons réalisé, par la suite, que ces gens, une fois arrivés au Canada et après avoir travaillé pendant 6, 7, 8 mois dans la province de Québec, et plus particulièrement à Rouyn, Val-d'Or ou Montréal, se sauvaient vers Toronto et l'Ontario, où il y a plus d'expansion économique.

A ce moment-là, si les autorités avaient tenu compte des droits culturels de la province de Québec, nous aurions eu, sans doute, une immigration qui se serait adaptée plus facilement à la mentalité de la province de Québec. Je vois le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) à la Chambre, et je dois lui dire que j'ai entendu moi-même des fonctionnaires du bureau de l'Immigration de la ville de Québec conseiller à des immigrants qui venaient de Hongrie et de Yougoslavie, qu'il serait préférable d'apprendre l'anglais au lieu du français s'ils voulaient facilement gagner leur vie au Canada, et ce en pleine province de Québec. Le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin) est au courant que ce que je dis est vrai. La preuve la plus évidente de mon assertion, c'est qu'à Noranda, et plus particulièrement à Rouyn, où je demeure, 100 p. 100 des immigrants européens sont de Yougoslavie, de Hongrie, de Pologne...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Je regrette d'interrompre l'honorable député de Villeneuve, mais je crois qu'à l'heure actuelle, il parle de la politique d'immigration, alors que nous sommes à étudier une mesure tendant à délimiter la «juridiction» du ministère de la Main-d'œuvre et les responsabilités qui incomberont au nouveau ministre, dans le domaine de l'immigration. Cependant, je ne crois pas qu'il soit opportun, en ce moment, d'aborder la politique d'immigration du gouvernement fédéral, même si l'on sait fort bien qu'elle relèvera de la compétence du ministre de la Main-d'œuvre. Toutefois, je suis d'avis que nous devrions, à ce stade, étudier le bill dont la Chambre est saisie.

M. Caouette: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Cela me dérange toujours un peu mais, seulement, j'étais convaincu, et je le suis encore, que je ne déroge pas au Règlement.

Au paragraphe c) de l'article 13, visant la nomination d'un ministre de la Main-d'œuvre, nous lisons: «L'immigration». Or, il me semble que j'ai le droit de parler d'immigration.

[M. Caouette.]

Je n'enfreins pas le Règlement, absolument pas, puisque le bill lui-même mentionne l'immigration.

Je comprends que la politique relative à l'immigration pourra être étudiée à une autre occasion; seulement, nous pouvons quand même dire ce qui se produit actuellement dans le domaine de l'immigration lorsque nous étudions un bill visant à créer un ministère de la Main-d'œuvre qui s'occupera de l'immigration en même temps que de la main-d'œuvre, puisque nous convenons que l'immigration relève de la main-d'œuvre.

Je disais que nous avons, dans notre région, des Polonais, des Ukrainiens, des immigrants de plusieurs nationalités, et ce dans un coin du pays où 88 p. 100 de la population sont des Canadiens français. Ces gens ont été obligés d'apprendre l'anglais pour pouvoir travailler chez nous, dans notre région. Pas un ne sait un mot de français; au fait, très peu nombreux sont ceux qui parlent le français.

Monsieur l'Orateur, à ce moment-ci, on nomme des nouveaux ministres, des nouveaux titulaires, sans augmenter le nombre des ministres qui font partie du cabinet. Il aurait été opportun, à mon sens, de nommer un ministre de plus, à qui on aurait pu donner le nom de ministre des relations fédérales-provinciales, parce qu'il y a du malaise au Canada.

Je tentais plutôt de poser une question au très honorable premier ministre, et j'ai demandé la permission de la débattre ce soir, à 10 heures. Au Québec, il y a actuellement un bon nombre de gens qui se promènent, se pavanent et font toutes sortes de déclarations sur le dos d'Ottawa. Il est temps qu'Ottawa se réveille et mette les points sur les «i», pour rectifier les faits, car les libéraux, surtout dans la province de Québec, crient qu'ils ont consenti un prix de \$4 les cent livres de lait industriel aux agriculteurs du Québec. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas Québec qui a décidé cela; c'est Ottawa qui paie, mais Québec s'en sert pour faire de la politiciaille, actuellement.

Dans d'autres domaines, nous entendons le chef de l'opposition qui, dans un endroit, est séparatiste; dans un autre endroit, il est indépendantiste; ailleurs, il est Canadien tout simplement. On ne sait plus où il va. Voilà ce qui se produit actuellement, et tout le monde se demande: où vont-ils? Un dénommé Bourgault fait actuellement campagne au Québec en faveur de l'indépendance...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre! Les députés sont sans doute tous intéressés à la politique provinciale, mais à l'heure actuelle, le bill dont la Chambre est saisie vise l'institution de quatre nouveaux